

SEMAINE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015

La mortalité infantile divisée par deux en 25 ans dans le monde, selon l'ONU

Huffingtonpost, 9/8/2015, <http://quebec.huffingtonpost.ca/> (#réf : 7019)

Agence France Presse

Longueur : Moyen; Catégorie : International

Mots-clés : Mortalité infantile, ONU, Enfants

La mortalité infantile dans le monde a été divisée par deux en un quart de siècle, mais seulement 62 pays sur 195 ont atteint les objectifs fixés par les Nations Unies dans ce domaine, selon des chiffres de l'ONU. « La mortalité globale des enfants de moins de cinq ans a été réduite de 53 % ces 25 dernières années », mais pour de nombreux pays la cible fixée dans le cadre des objectifs du millénaire (OMD) n'a pas été atteinte, selon cette étude publiée dans la revue médicale britannique The Lancet. La mortalité infantile mondiale est passée de 12,7 millions en 1990 à 5,9 millions en 2015 (estimation), d'après une étude statistique réalisée par des membres de l'ONU et de ses agences, Organisation mondiale de la santé (OMS) et Unicef. Quelque 16 000 enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque jour. Dans près de la moitié des cas (45 %), la mort intervient dans les 28 premiers jours de vie. La prématurité, les complications de l'accouchement, les diarrhées, septicémies et le paludisme sont les principales causes directes de décès pour les enfants de moins de cinq ans. Toutefois de manière globale « près de la moitié des décès est associée à la malnutrition », en affaiblissant la résistance des enfants aux maladies, souligne l'ONU. Nombre de ces décès pourraient être évités si les efforts se concentraient sur des régions clés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-est où les taux de mortalité infantile sont les plus élevés. Lien : http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/09/08/la-mortalite-infantile-divisee-par-deux-en-25-ans-dans-le-monde-selon-lonu_n_8107212.html.

La nouvelle procédure de modification de sexe bien accueillie

Le Devoir, 9/9/2015, A5 (#réf : 7018)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Transgenre, Modification de sexe, État civil du Québec

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 7 au 13 septembre

La présidente de l'Aide aux trans du Québec (ATQ), Monica Bastien, se réjouit de la nouvelle procédure de modification de nom et de mention de sexe auprès du Directeur de l'État civil du Québec. « On attendait ça depuis longtemps! » Les personnes trans pourront dorénavant réclamer des documents officiels reflétant leur véritable identité de genre sans avoir préalablement subi de chirurgie pour changer de sexe ni même avoir obtenu une lettre de recommandation d'un professionnel de la santé. À compter du 1er octobre, une personne adulte en transition devra fournir une déclaration sous serment attestant que « la mention du sexe qu'elle demande est celle qui correspond le mieux à son identité sexuelle », mais aussi qu'« elle assume et continuera d'assumer cette identité sexuelle », a indiqué la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, par voie de communiqué samedi. La version initiale du projet de règlement avait semé la consternation au sein de la communauté LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres). Elle exigeait du demandeur qu'il ait vécu au moins deux ans sous l'apparence du « nouveau » sexe et qu'un médecin, un psychologue, un psychiatre ou un sexologue juge sa démarche « appropriée ». « C'était une approche "santé mentale". C'est très stigmatisant », affirme Mme Bastien. Le directeur de l'État civil se contentera de demander aux personnes trans de joindre à leur déclaration sous serment un document dans lequel une personne majeure reconnaît le sérieux de leur demande, selon la version définitive du règlement. Le Conseil des ministres a adopté le Règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'État civil mercredi 2 septembre. Il sera toutefois publié dans la Gazette officielle seulement le 16 septembre. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/449602/l-aide-aux-trans-du-quebec-se-rejouit-de-la-nouvelle-procedure-de-modification-de-sexe>.

Les primes baissent de 2 %

Le Devoir, 9/10/2015, A3 (#réf : 7020)

Robert Dutrissac

Longueur : Court; Catégorie : Assurance parentale

Mots-clés : Cotisations, Travailleurs, Employeurs

Pour la première fois depuis sa création en 2006, le régime d'assurance parentale abaissera les cotisations qu'il exige des employeurs, salariés et travailleurs autonomes. Jusqu'ici, ce sont des augmentations successives qu'avait connues le régime, un total cumulé de 34 %. La baisse est minime : 2 % des cotisations qui s'élèvent à 2 milliards de dollars, soit 42 millions. Les employeurs, ce qui comprend l'État, se partageront 23 millions et les travailleurs, 19 millions. Pour un salarié qui touche 50 000 \$ par an, il s'agit d'une somme de 10 \$. « Ce n'est pas une grosse économie », a convenu Sam Hamad. Pour une entreprise qui emploie 100 personnes, il pourrait s'agir d'une économie de 1000 \$. Les bénéfices offerts par le régime demeurent les mêmes « pour le moment », a indiqué le ministre. Ce n'est pas une baisse du nombre des naissances qui justifie cette réduction : il se maintient autour de 88 500 au cours des prochaines années, selon le rapport actuariel du régime au 31 décembre 2014. C'est plutôt qu'en 2015, Québec aura remboursé la totalité de l'emprunt dû au gouvernement fédéral lors de

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 7 au 13 septembre

l'instauration du régime, soit 347 millions, payé par tranches de 93 millions. Le déficit du régime — 360 millions à la fin de 2015 — sera résorbé en 2019, un an plus tard que promis. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/449696/assurance-parentale-les-primaires-baissent-de-2>.

Le Québec toujours avec les frais de scolarité les plus bas au pays

La Presse, 9/10/2015, Cyberpresse (#réf : 7021)

Lia Lévesque Presse canadienne

Longueur : Court; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Frais de scolarité, Comparaisons interprovinciales, Études supérieures

Les étudiants universitaires du Québec continuent de payer les frais de scolarité les plus bas au pays avec ceux de Terre-Neuve-et-Labrador, rapporte Statistique Canada. Pour l'année scolaire 2014-2015, ces frais atteignaient en moyenne 2740 \$ au Québec et 2660 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. Pour l'année scolaire 2015-2016, Statistique Canada prévoit qu'ils demeureront les mêmes à Terre-Neuve-et-Labrador et devraient atteindre 2799 \$ au Québec. Tout à l'opposé, c'est en Ontario que ces frais sont les plus élevés, toujours pour les étudiants à temps plein au premier cycle, soit 7562 \$ pour l'année scolaire 2014-2015 et 7868 \$ pour l'année scolaire qui vient de commencer. Pour les étudiants des deuxième et troisième cycles également, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador affichent les frais de scolarité les plus bas au pays. Pour voir cette étude : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150909/dq150909b-fra.htm>. Pour lire l'Article : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201509/10/01-4899265-terre-neuve-et-le-quebec-ont-les-frais-de-scolarite-les-moins-eleves-du-pays.php>.

Mulcair estime que les provinces ne pourront pas refuser

Le Devoir, 9/11/2015, A2 (#réf : 7023)

Hélène Buzzati

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Élections fédérales, Places en garderie, NPD

S'il est élu, Thomas Mulcair s'engage à lancer un vaste programme de création de places en garderie à 15 \$ par jour qu'Ottawa financerait à hauteur de 60 %. À la quatrième année de son mandat, un gouvernement néodémocrate consacrerait 1,9 milliard de dollars au financement de 370 000 places, obligeant les provinces à verser 1,3 milliard de plus. Le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, croit que les provinces canadiennes appuieront son plan de créer un million de places en garderie, simplement parce qu'elles calculeront que c'est une aubaine de ne payer que 40 % de la facture. Les libéraux répliquent que cette promesse électorale phare du NPD n'est qu'un « mirage » qui ne soulagera pas les nouveaux parents. Jusqu'à présent, les provinces se sont montrées réticentes à l'idée de s'engager à investir de telles sommes, surtout dans la mesure où toutes, sauf la Colombie-Britannique, affichent des déficits. Victoria a indiqué au Devoir

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 7 au 13 septembre

la semaine dernière qu'il n'était pas question d'investir d'argent provincial dans cette aventure. Toronto a fait connaître ses réticences tandis que les provinces de l'Atlantique ont toutes dû attendre de connaître les détails avant de se prononcer. Seules les provinces de l'Alberta et du Manitoba, dirigées par des gouvernements néodémocrates, se sont montrées intéressées. Et encore, Edmonton — qui affichera un déficit de 5,9 milliards cette année — souligne que cela arrivera « quand les finances de l'Alberta le permettront ». Le chef du NPD a déjà indiqué qu'un gouvernement qu'il dirigerait permettrait au Québec d'obtenir sa part du financement fédéral sans avoir à investir davantage dans son réseau de garderies, jugé suffisant. Mais qu'en sera-t-il de l'Ontario, par exemple? La plus importante province du pays finance la maternelle à temps plein à quatre ans, ce qui remplace une année de garderie. L'Ontario exige que cet investissement soit comptabilisé. « Bien sûr, cela doit être pris en compte », a reconnu M. Mulcair mercredi. C'est ce qui fait dire au Parti libéral que cette promesse du NPD n'est qu'un « mirage » dans la mesure où les provinces, en faisant reconnaître leurs efforts passés, ne contribueront pas à accroître l'offre. « M. Mulcair ouvre la porte à ce que les provinces puissent obtenir les fonds fédéraux sans mettre sur la table leur 40 % et sans garantir de nouvelles places en garderie, a déploré le député libéral Stéphane Dion. Ce qui fait que sa promesse d'un million de places en garderie est un mirage. » En 2005, les libéraux de Paul Martin avaient tenté une approche similaire à celle de M. Mulcair en négociant avec les provinces des ententes sur la création de places en garderie. Toutes les provinces avaient fini par signer. Le gouvernement conservateur, en arrivant au pouvoir en 2006, les avait annulées. « Les libéraux nous disent aujourd'hui que parce qu'ils n'ont pas été capables de le faire, ce n'est pas possible de le faire. Je sais que ça peut se faire », a lancé jeudi M. Mulcair. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/449846/garderies-mulcair-estime-que-les-provinces-ne-pourront-pas-refuser>.

La grève du zèle s'intensifie dans les écoles

La Presse, 9/11/2015, Cyberpresse (#réf : 7022)

Sara Champagne

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Négociation collective, Grève du zèle, Parents

Les enseignants passent de la parole aux actes et entament la grève du zèle. Signe que les moyens de pression ont atteint un point de non-retour, des syndicats ont envoyé une liste détaillée de 12 actes à « ne pas faire » à leurs membres. Selon cette liste, finie la correction des devoirs à la maison jusqu'à nouvel ordre. Sorties sportives, fêtes de la rentrée, concerts, classes blanches et classes vertes annulés. Journées portes ouvertes en péril. Correction des devoirs et des travaux des élèves à la maison réduite au strict minimum. Les moyens de pression s'intensifient, dans les écoles publiques de la province. Les enseignants des écoles primaires et secondaires publiques ont reçu la

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 7 au 13 septembre

consigne de leurs associations, au printemps, de ne pas exécuter de tâches au-delà des 32 heures requises. Dans le milieu, on parle d'une grève du zèle. Si l'impact de ces mesures n'était pratiquement pas palpable chez les élèves jusqu'à maintenant, les mesures prendront de l'ampleur au cours des prochaines semaines, a appris La Presse. Au cours des deux prochaines semaines, des assemblées auront lieu partout au Québec pour donner un mandat de grève de six jours à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui représente plus de 60 000 membres. Mardi, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représente 34 000 enseignants, a annoncé trois jours de grève, d'abord le 30 septembre, puis à des dates tournantes entre le 14 et le 30 octobre prochain. Quelque 275 000 élèves de 10 commissions scolaires, principalement à Montréal et à Laval, seront touchés par le mouvement. À la Fédération des syndicats de l'enseignement, le plus important regroupement d'enseignantes et d'enseignants de commissions scolaires francophones au Québec, on rappelle que le but, c'est qu'il y ait le moins d'impact possible sur les élèves. Néanmoins, la présidente, Josée Scalabrini, confirme que les enseignants ont reçu la consigne de ne pas exécuter de tâches au-delà des 32 heures prévues, sur une période de 5 jours par semaine. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201509/10/01-4899464-la-greve-du-zele-sintensifie-dans-les-ecoles.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*